

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° I-50

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« taxe »

les mots :

« contribution complémentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.